LA CITADELLE / JOUSSELAIN

Cet espace sera marqué par l'implantation à l'initiative de la commune d'un ou plusieurs équipements d'intérêt collectif et ou services publics. Sur le plan des nuisances sonores prévisibles, cette localisation apparait optimale en limite de bourg et à proximité du marais.

Son aménagement, dans une démarche qualitative, doit intégrer deux préoccupations :

Accessibilités depuis le bourg :

Un cheminement piétonnier est défini par la mise en place d'un emplacement réservé depuis le cœur du bourg, La Vieille Forge et l'espace affecté à l'accueil des personnes âgées.

Un autre cheminement est préconisé le long de la haie définie comme Elément de Paysage à Protéger.

Maintien du caractère naturel du site :

Une partie du site sera maintenue en espace naturel (cf schéma d'aménagement ci-après) afin de prendre en compte la présence des zones humides. Cet espace sera également le lieu de différentes compensations permettant la réalisation des projets d'équipements avec notamment :

- La remise en eau d'anciennes dépressions localisées au nord du secteur
- Le déblaiement des surfaces actuellement remblayées à l'ouest de ce secteur et leur remise en état « marais » avec l'aménagement d'une mare et d'une large noue ainsi que le développement d'une végétation adaptée.
- À l'Est, l'aménagement de la voie d'accès et la réhabilitation de la prairie s'accompagneront de la réalisation d'une noue pour l'écoulement des eaux de la voie.
- D'autre part des espaces de phytoépuration devront être aménagés pour prendre en compte la gestion des eaux pluviales de tout futur projet sur la zone d'implantation des équipements.

Insertion paysagère des futures constructions :

La qualité de cet espace résulte de son lien visuel direct avec le marais. La commune ayant la maîtrise foncière pourra garantir la pertinence des aménagements sur le plan qualitatif au regard de cet enjeu. La mise en place de la protection de certaines haies (article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme) et d'un cheminement piétonnier complémentaire en bordure de Jousselain conforte cette démarche.

Les places de parking aménagées seront à minima perméables et pourront dans la mesure du possible faire l'objet d'une végétalisation.

La qualité paysagère des aménagements extérieurs envisagés et détaillés ci-avant devra permettre d'assurer la transition avec l'espace de marais, tout en restant cohérent avec la proximité directe de zone humide.

Les nouvelles constructions devront également garantir une bonne insertion dans le paysage et le tissu bâti environnant.

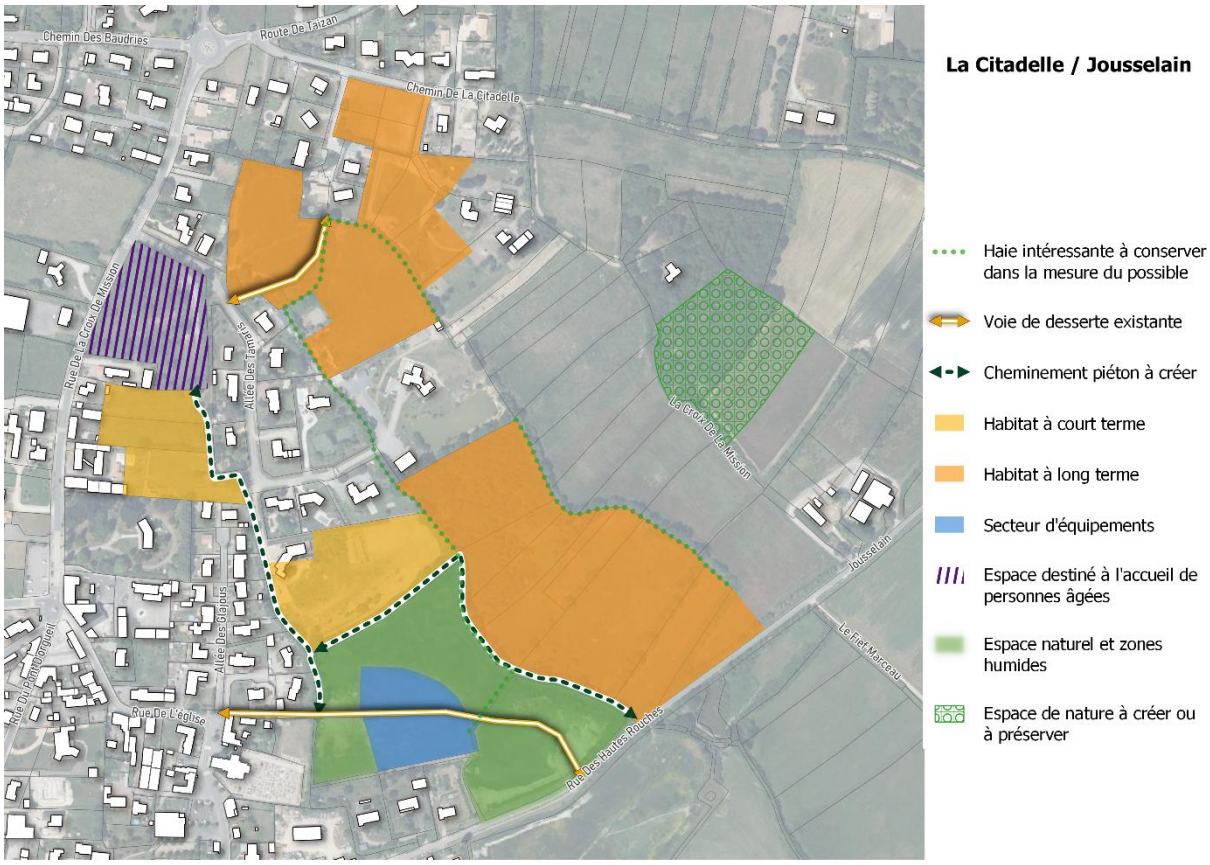
La Citadelle / Jousselain
Chemin Des Baudries
Route De Taizan
Chemin De La Citadelle
Rue De La Croix De Mission
Allée Des Tamaris
La Croix De La Mission
Jousselain
Le Fief Marceau
Allée Des Glaïeuls
Rue Du Pommier Gruel
Rue De L'église
Rue Des Hautes Roches
Haie intéressante à conserver dans la mesure du possible
Voie de desserte existante
Cheminement piéton à créer
Habitat à court terme
Habitat à long terme
Secteur d'équipements
Espace destiné à l'accueil de personnes âgées
Espace naturel et zones humides
Espace de nature à créer ou à préserver